

# 2016

La vie  
de la

# CLE

Rapport d'activité de la Commission locale de l'eau – n°7 /  
décembre 2016

ALBEPierre-Bredons ALLANCHE ANZAT-LE-LUGUET APCHAT ARDES AURIAC-L'EGLISE  
AUTRAC AUZAT-LA-COMBELLE BEAULIEU BEAUMONT BLESLE BONNAC BRASSAC-LES-MINES  
BREZONS CELLES CELOUX CHALINARGUES CHAMBEZON CHARBONNIER-LES-MINES  
CHARMENSAC CHASTEL-SUR-MURAT CHAVAGNAC COLTINES COREN DIENNE ESPALEM  
FERRIERES-SAINT-MARY FRUGERES-LES-MINES GRENIER-MONTGON JOURSAC LA CHAPELLE-  
D'ALAGNON LA CHAPELLE-LAURENT LANDEYRAT LASTIC LAURIE LAVEISSENET LAVEISSIERE  
LAVIGERIE LEMPDES-SUR-ALLAGNON LEOTOING LEYVAUX LORLANGES LUBILHAC  
MANDAILLES-SAINT-JULIEN MARCENAT MASSIAC MAZOIRES MENTIERES MOLEDES  
MOLOMPIZE MONTCHAMP MORIAT MURAT NEUSSARGUES-MOISSAC PAULHAC PEYRUSSE  
PRADIERS REZENTIERES SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE SAINT-BEAUZIRE SAINT-BONNET-DE-  
CONDAT SAINTE-ANASTASIE SAINTE-FLORINE SAINT-ETIENNE-SUR-BLESLE SAINT-GERMAIN-  
LEMBRON SAINT-GERON SAINT-GERVAZY SAINT-JACQUES- DES-BLATS SAINT-MARY-LE-  
PLAIN SAINT-PONCY SAINT-SATURNIN SEGUR-LES- VILLAS SOULAGES TALIZAT  
TIVIERS TORSIAC VABRES VALJOUZE VALUEJOLS VEDRINES-SAINT-LOUP  
VERGONGHEON VERNOLS VEZE VICHEL VIEILLESPESE VIRARGUES



*Document adopté par la Commission Locale de l'Eau  
le 18 mai 2017*

*ARRETE n°2011-1174 du 3 août 2011 modifiant l'arrêté inter préfectoral n°2008-350 du 4 mars 2008 fixant le périmètre du SAGE Alagnon*

*ARRETE n°2015-0664 du 10 juin 2015 instituant la Commission Locale de l'Eau du SAGE Alagnon et fixant sa composition*

# S O M M A I R E

1.1	<i>L'état d'avancement de la procédure</i> .....	3
1.2	<i>Les réunions de la CLE, de son bureau et des commissions thématiques au fil de l'eau</i> .....	5
1.3	<i>Communication</i> .....	6
2.1	<i>Les documents du SAGE</i> .....	7
3.1	<i>La lettre d'information</i> .....	7
3.2	<i>Le site Internet</i> .....	8
4.1	<i>Le suivi sur les projets en cours</i> .....	8
4.2	<i>Les avis demandés à la Commission Locale de l'Eau</i> .....	8
5.1	<i>Les éléments financiers 2016</i> .....	9

## L'avancement de l'élaboration du SAGE

### 1.1 L'état d'avancement de la procédure

- L'année 2016 a vu la poursuite de l'étude d'élaboration du SAGE :

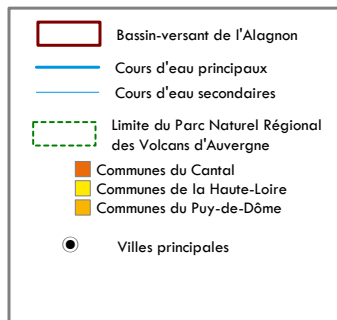
A la suite de la validation de la stratégie du SAGE le 14 décembre 2015, la CLE s'est engagée dans la phase de rédaction des produits du SAGE :

- Cette phase lancée lors de la CLE du 26 janvier 2016 a vu la tenue de nombreuses réunions de concertation : 3 commissions thématiques, 2 CLE, 1 Bureau,

6 comités de rédaction, 2 réunions techniques.

- Cette importante concertation a été renforcée par le délai de 2 mois laissé aux acteurs du territoire pour communiquer leurs remarques sur le projet de SAGE composé de projets de PAGD, Règlement et atlas cartographique.





## **1.2 Les réunions de la CLE, de son bureau et des commissions thématiques au fil de l'eau**

### **💧 La Commission locale de l'eau**

Au cours de l'année 2016, la Commission Locale de l'Eau s'est réunie 2 fois pour lesquelles les ordres du jour ont été les suivants :

- La réunion du 26 janvier 2016 :
  - Point sur les données cartographiques (SIGAL) et l'inventaire des cours d'eau (DDT 15)
  - Présentation de la méthodologie de travail de la phase d'élaboration des documents du SAGE (PAGD, Règlement, Atlas cartographique, Rapport environnemental), du contenu attendu et de l'architecture type d'un SAGE.
  - Rappel réglementaire par le cabinet juridique et mission de l'expertise juridique lors de l'élaboration du SAGE.
- La réunion du 8 novembre 2016 (CLE élargie) :
  - Retour sur les échanges et propositions des acteurs.
  - Analyse et décision (vote) sur la base des propositions du Bureau qui s'est réuni le 19 septembre.

### **💧 Le bureau de la CLE**

Au cours de l'année 2016, le bureau de la CLE s'est réuni 1 fois pour lequel l'ordre du jour est le suivant :

- Réunion du 19 septembre 2016 :
  - Présentation des remarques des acteurs, des modifications effectuées et des points soumis à discussions/validation en vue du passage en CLE.

### **💧 Les comités techniques**

Un comité technique sur la continuité écologique s'est rassemblé le 31 mars 2016. Cette réunion a permis d'identifier plus précisément les besoins du territoire en termes de gestion et de réglementation sur cette thématique.

### **💧 Les commissions thématiques**

Trois commissions thématiques se sont réunies dans le cadre de l'élaboration des documents du SAGE, en amont de la tenue des comités de rédaction :

- La commission concernant la gestion équilibrée de la ressource en eau et gouvernance s'est réunie le 24 mai 2016 sur une demi-journée.
- La commission concernant la qualité de la ressource en eau s'est réunie le lundi 23 mai sur une demi-journée.
- La commission sur l'état des milieux aquatiques et milieux annexes et risques/paysage des cours d'eau s'est réunie le 23 mai 2016 sur une demi-journée.

### **💧 Les comités de rédaction**

Cinq comités de rédaction thématique et un comité de rédaction de relecture générale se sont réunis dans le cadre de l'élaboration des documents du SAGE pour chaque enjeu :

- Qualité des eaux : Lundi 21 mars toute la journée
- Risque/paysage : Mardi 29 mars toute la journée
- Qualité milieux : Jeudi 7 avril toute la journée
- Quantitatif : lundi 25 avril toute la journée
- Gouvernance : Mardi 26 avril toute la journée



### **1.3 Communication**

L'année 2016 a vu l'enrichissement du site internet, véritable outil de communication et de sensibilisation sur les milieux aquatique du territoire.

Des communiqués de presse ont aussi donné lieu, comme chaque année à des articles sur l'avancement du projet dans les journaux locaux.

La lettre du SAGE N°5 en cours de préparation servira aussi de support de communication dans le cadre des phases de consultation des assemblées et d'enquête publique. Des flyers et affiches seront aussi préparées pour compléter ce support de communication.

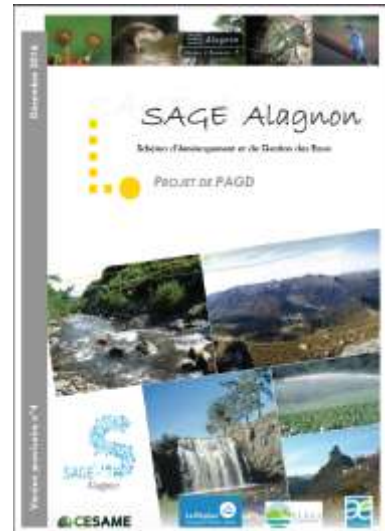
## 2 Les études menées par la Commission locale de l'eau

### 2.1 Les documents du SAGE

Cette dernière phase de l'étude d'élaboration du SAGE consiste, via une concertation élargie à rédiger et construire :

- les dispositions du projet de PAGD,
- les règles du projet de règlement,
- le projet d'atlas cartographique,
- le rapport de l'évaluation environnementale du SAGE

2016 a vu la production d'un projet de SAGE aboutis permettant une première présentation en CLE. Le rapport de l'évaluation environnementale est en cours de rédaction. Ce rapport et les autres documents du projet de SAGE seront présentés en Bureau et CLE en tout début d'année 2017. Cette CLE sera l'occasion d'un vote quant à son adoption avant déclenchement des phases de consultation des assemblées et enquête publique qui s'étendront durant l'année 2017. Consultez les documents du SAGE sur le site : <http://www.alagnon-sigal.fr>



## 3 La communication

La communication autour du SAGE est essentielle. Pour être efficace, elle ne doit pas seulement s'adresser aux membres de la CLE mais aussi aux collectivités, aux usagers et à la population en général.

### 3.1 La lettre d'information

Une lettre d'information vulgarisant les travaux de la CLE, informant et sensibilisant les acteurs locaux à certaines problématiques est éditée annuellement.

La cinquième lettre paraîtra début 2017 car elle constituera un outil de présentation simplifiée du SAGE à destination des usagers et des autres acteurs du territoire. Cette lettre présentera les points importants du projet de SAGE, mais aussi ses modalités de mises en œuvre et des exemples de déclinaison de ses dispositions.





### 3.2 Le site Internet

Le site Internet a été créé en 2013. Il permet de communiquer sur les actions et actualités du SAGE et du SIGAL, de présenter les différents outils ainsi que le territoire et de sensibiliser les usagers à la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Il a été réalisé avec l'aide de deux prestataires, l'un spécialisé dans la communication graphique, l'autre dans la création de sites internet.

Le coût annuel lié à l'hébergement du site et à l'assistance pour l'utilisation du site est de 600€ TTC.

Une newsletter paraît automatiquement au début de chaque mois en fonction des actualités du territoire et des acteurs locaux.



## 4 Le suivi et les avis sur les projets en cours

### 4.1 Le suivi sur les projets en cours

L'un des rôles de la Commission Locale de l'Eau est d'assurer le suivi des projets en cours sur le bassin-versant afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux locaux de la gestion intégrée de l'eau.

La Présidente de la CLE et/ou l'animatrice du SAGE ont ainsi participé aux travaux suivants :

- Mise en œuvre des arrêtés cadre sécheresse (comité de suivi hydrologique) ;
- Elaboration du PLU de St Beauzire et Lempdes sur Alagnon;
- Inventaire cartographique des cours d'eau ;
- Réalisation d'un guide d'entretien des rivières,
- Compétence GEMAPI et gouvernance
- Elaboration du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la Grangeoune
- Bilan et élaboration du contrat territorial Alagnon

### 4.2 Les avis demandés à la Commission Locale de l'Eau

En 2015, la Commission locale de l'eau a été sollicitée pour donner son avis sur des projets en cours. Dans la mesure où le SAGE n'est pas encore approuvé, ces avis sont consultatifs. Les projets concernés étaient les suivants :

- Avis sur le projet de demande d'autorisation annuelle de prélèvement pour l'irrigation dans le Puy de Dôme.

## 5 Les moyens de la Commission locale de l'eau

### 5.1 Les éléments financiers 2016

Le SIGAL assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE pour le compte de la Commission Locale de l'Eau. Des partenaires financiers permettent de soutenir le SIGAL dans cette tâche : l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Auvergne, les Conseils Généraux du Cantal, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Financeurs	Animation (salaires animatrice 60 % et secrétaire 50 %) et frais de fonctionnement	Etude d'élaboration du SAGE Alagnon (Phase 4 : sur 2016 et 2017)
Agence de l'eau Loire-Bretagne	36 555 € (2016 : acompte 25 167)	61 522 €
Région Auvergne		8 789 €
Conseil Général du Cantal		
Conseil Général de Haute-Loire		
Conseil Général du Puy de Dôme		
SIGAL	9 139 €	17 578 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 694 €</b>	<b>87 888 €</b>

## 6 Les perspectives pour l'année 2017

L'année 2017 verra :

- La phase proprement dite de rédaction des documents du SAGE (PAGD, règlement, atlas cartographique évaluation environnementale) s'achèvera au premier semestre 2017. La CLE sera accompagnée pour cela du même bureau d'étude, d'un cabinet de juriste spécialisé et du cabinet de communication. Un Bureau et une CLE seront réunis en janvier et février et devraient permettre l'adoption du projet de SAGE et le lancement des phases de consultation des assemblées et d'enquête publique.
- L'animatrice travaille aussi pour anticiper ces phases de consultation des assemblées et d'enquête publique (lien préfecture, planning, budget, demandes de subventions...).
- L'animatrice travaillera à l'élaboration du tableau de bord du SAGE avec le bureau d'étude et suivra la production de l'outil de communication du SAGE, le rapport simplifié.
- Un stagiaire sera recruté pour permettre la mise en place d'un système de gestion de base de données associé au SIG Qgis (actuellement essentiellement utilisé pour produire des cartes de synthèse). Cet outil informatique devra permettre de structurer et partager les données recueillies et leur analyse, tant en interne que via le site internet du SIGAL.
- Une cinquième lettre d'information sera rédigée puis diffusée à large échelle.
- Le contenu du site Internet continuera d'être actualisé et développé selon les besoins et actualités diverses.

A Massiac, le 19 mai 2017

Madame Nicole VIGUES  
La Présidente de la CLE du SAGE Alagnon





Commission Locale de l'Eau - SAGE du Bassin de l'Alagnon  
4 rue Albert Chalvet  
15 500 MASSIAC

Mme. Nicole VIGUES, Présidente de la CLE

Contacts Mme. Véronique Mérand, Animatrice SAGE  
Tél. : 04 71 23 19 84  
(Standard du SIGAL)  
[alagnon.sage@orange.fr](mailto:alagnon.sage@orange.fr)



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

